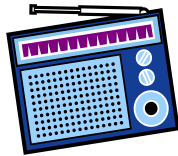


Comment savoir si les cours sont suspendus?  
Pourquoi suspendre les cours?  
Quand la décision est-elle prise?  
Les heures de classe perdues sont-elles reprises?  
Qu'en est-il pour nos partenaires?

Comment savoir si les cours sont suspendus?

La Commission scolaire du Fer a pris entente avec les stations de radio locales et de télévision afin que la clientèle de ses établissements soit promptement avisée s'il y avait suspension des cours.



|                                   |                         |                             |  |
|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|--|
| CBSI<br>(Radio-Canada)<br>98,1 FM | TVA<br>Rimouski<br>CFER | Site Web de<br>la CS du Fer | Page<br>Facebook<br>de la CS<br>du Fer |
|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|--|

Si vous avez une raison de croire que les mauvaises conditions climatiques peuvent amener la suspension des cours, veuillez écouter la radio, la télévision ou encore **consulter le site Internet de la Commission scolaire du Fer ou notre page Facebook** qui, au besoin, annoncera la situation des établissements sur sa **page d'accueil**.

[www.csdufer.qc.ca](http://www.csdufer.qc.ca)

S'il n'y a pas de message à la radio, à la télévision et sur le site internet ou Facebook, c'est **qu'il y a de l'école**. Nul besoin de téléphoner aux différents médias pour le vérifier.

Pourquoi suspendre les cours?

La décision de suspendre les cours est chaque fois mûrement réfléchi et est prise après concertation avec le comité de direction. Des vérifications sont faites auprès du ministère des Transports concernant l'état des routes et avec Environnement Canada pour les conditions climatiques. La décision est liée tant à la météo actuelle qu'aux prévisions pour la journée.



Lors de suspension des cours, veuillez vous référer à la procédure remise en début d'année par **le service de garde de l'école** pour savoir s'il est ouvert.

Quand la décision est-elle prise?



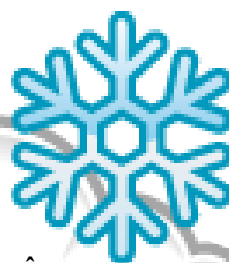
Nous mettons tout en œuvre pour prendre la décision **avant 6h00 du matin**. Une fois la décision de suspendre les cours prise, nous la transmettons aux différents diffuseurs (médias). Rappelons par ailleurs qu'il demeure de la responsabilité du parent d'évaluer la situation pour son enfant et de s'assurer que l'école offre les cours réguliers.

Les heures de classe perdues sont-elles reprises?

Au primaire et au secondaire, des journées pédagogiques flottantes sont prévues et utilisées pour remplacer les journées d'intempéries. Les informations concernant la modification du calendrier vous seront acheminées par l'école et seront disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire du Fer.

Qu'en est-il pour nos partenaires?

L'Institut d'Enseignement de Sept-Îles (I.E.S.I.) et la Commission scolaire Eastern Shores utilisent la même procédure que celle inscrite dans ce dépliant.



INFO-TEMPÊTE